

Référentiel commun pour l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente

25/06/2008

Ce référentiel a pour objet de mieux organiser la prise en charge des appels arrivant au 15 et/ou au 18. Il a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail associant des structures de médecine d'urgence, des services d'incendie et de secours et des services du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé.